

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	686,15	300%	2 058,45
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-30,25	600%	-181,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
<b>Total:</b>				1 876,95
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,65
<b>Montant total du rôle</b>				<b>1 876,30</b>

### Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	686,15	300%	2 058,45	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	<b>A déduire</b>	<b>A propriétés agricoles et forestières</b>	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-30,25	600%	-181,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
<b>Total:</b>				1 876,95	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,65	
<b>Montant total du rôle</b>				<b>1 876,30</b>	

### Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	686,15	300%	2 058,45	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-30,25	600%	-181,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
<b>Total:</b>				1 876,95	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,65	
<b>Montant total du rôle</b>				<b>1 876,30</b>	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

## Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	710,15	300%	2 130,45
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-164,75	600%	-988,50	
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
<b>Total:</b>				1 141,95
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,25
<b>Montant total du rôle</b>				<b>1 142,20</b>

Motif des déductions

Nouv. éval. dimm. des contribuables repris  
au présent rôle sous les No